



**Mesdames et Messieurs,**  
**Chers collègues,**

L'ordre du jour de notre session est essentiellement consacré à la décision modificative du budget destinée à ajuster nos prévisions au vu des réalisations.

À la mi année, nous constatons que le taux d'engagement et de réalisation de notre budget est très satisfaisant.

Ce budget se réalise conformément aux engagements que nous avons pris, à savoir :

- une maîtrise des dépenses de fonctionnement,
- une politique ambitieuse d'investissement,
- et une précaution avec la constitution d'une réserve raisonnable pour faire face aux dépenses imprévues dans un contexte politique, social, sanitaire, mais aussi climatique, mouvementé, pour ne pas dire parfois incertain.

A ce jour, 39% des dépenses de fonctionnement sont engagés. Ce qui confirme une bonne maîtrise de ces dépenses conforme à notre engagement.

Il en est de même pour les dépenses d'investissement. Elles sont engagées avec le niveau d'ambition que nous nous étions fixé.

C'est le cas notamment pour le Fonds d'Aménagement Rural (FAR) destiné aux communes rurales.

J'ai achevé, il y a quelques jours, la tournée des communes dans chaque canton rural. Et avec votre intervention, ce fonds est désormais intégralement engagé et va permettre de soutenir les communes dans la réalisation de leurs projets.

Les communes sont le pilier de l'édifice républicain, elles sont au plus près de la vie des citoyens.

Les soutenir, c'est préserver cet édifice et garantir un service public de proximité de qualité pour tous les Haut-Pyrénéens.

Les 15 millions d'euros que nous mettons à disposition des collectivités locales (dont 8 dans le cadre du FAR), c'est autant de moyens que nous mettons dans la satisfaction des besoins des habitants.

La précaution que nous avons prise de constituer une réserve pour faire face aux dépenses imprévues, s'avère également, d'ores et déjà, utile. Elle permet de financer la hausse du point d'indice du salaire des fonctionnaires, décidée unilatéralement par l'Etat.

Si cette décision paraît légitime sur le fond, l'absence de concertation et de réflexion avec les autres employeurs publics, dont nous faisons partie, est en revanche critiquable.

Enfin, côté recettes, les réalisations sont également conformes aux prévisions. Nous percevons les premiers effets du ralentissement du marché de l'immobilier avec une baisse de 12,7%, soit une perte de 1,8 million d'euros, de DMTO par rapport à 2022 à la même date.

Pas de correction à envisager à ce stade, car ce ralentissement est conforme à celui que nous avons anticipé au moment de la prévision des recettes.

Pour toutes ces raisons, la décision modificative mise aujourd'hui à l'ordre du jour ne fera pas, je l'espère, plus de débat que l'adoption de notre budget primitif.

Alors, je peux comprendre que les observateurs soient quel que peu désorientés par le climat de concorde et de sérénité qui règne dans notre assemblée, tant la radicalité et la virulence semblent être devenues la marque de convictions politiques fortes, et l'affrontement brutal la norme des débats politiques.

Ce n'est pas ce qui se pratique ici, et je m'en réjouis.

Est ce que cela révèle une absence d'enjeux ?

Je ne le crois pas.

Je vous rappelle que notre cœur de métier, c'est la protection des plus fragiles (les enfants, les personnes âgées, les personnes handicapées, les exclus, etc.) et nous y consacrons 168 millions d'euros.

Je vous rappelle également que nous avons voté un budget d'investissement de 85 millions d'euros, ce qui fait de nous le plus gros donneur d'ordres de ce territoire.

Ces 2 exemples suffisent à rappeler le poids des enjeux qui sont les nôtres.

Et je crois que c'est faire preuve de responsabilité de les traiter comme nous le faisons au sein de cette assemblée, dans un esprit de débat et de concorde.

Cela n'a pas toujours été le cas.

Nous n'avons pas toujours eu des débats apaisés, ni même constructifs.

Et nous n'avons pas, non plus, toujours connu une situation financière sereine.

Je me réjouis que ce soit le cas aujourd'hui.

Et j'avoue ressentir modestement un sentiment de fierté.

Fierté que je partage immédiatement avec vous car tout cela est le résultat d'un travail et d'un engagement collectif :

- les vôtres, mes collègues élus
- mais aussi ceux des services qui ont notamment respecté ma consigne, depuis plus de 10 ans maintenant, de traquer toutes les sources d'économie et d'affiner les prévisions budgétaires pour voter des budgets sincères qui ne soient pas chamboulés à chaque décision modificative.

Je sais qu'il est davantage d'usage de parler des trains en retard plutôt que de ceux qui arrivent à l'heure.

Mais quand il y a des bonnes nouvelles, il faut savoir aussi les célébrer.

Et au registre des bonnes nouvelles, j'en ajouterai 3 :

- **La première concerne l'emploi.** En 2022, tous les départements non métropolitains d'Occitanie enregistrent un ralentissement de l'activité par rapport à l'année précédente, sauf les Hautes-Pyrénées. Grâce à la reprise de la filière aéronautique, les Hautes-Pyrénées enregistrent une hausse du volume du travail de 2% entre les 4<sup>e</sup> trimestres 2021 et 2022.

Bien sûr, le poids de la filière industrielle reste insuffisant dans notre département dont l'économie reste essentiellement résidentielle, portée par le tourisme et l'agriculture. Mais la reprise est une bonne nouvelle.

- **La deuxième concerne la fibre.** Nous sommes le 1<sup>er</sup> département non métropolitain d'Occitanie en terme de déploiement de la fibre. Selon les chiffres fournis par Nicolas DATAS-TAPIE, Président de la Régie Haut-Débit, 88 000 logements sur 109 000 sont désormais desservis. Et la cadence actuelle de raccordement de 1 000 hébergements par mois permettra de tenir l'engagement de 100% du département en décembre 2024.
- **La troisième concerne l'aéroport Tarbes Lourdes Pyrénées.** Il atteindra à la fin de l'année 600 000 passagers, soit une augmentation de 49 % par rapport à 2022. Ce succès réel provoque la convoitise et la frustration de nos concurrents palois.

Deux sentiments sans doute légitimes quand on compare nos aéroports :

- Tarbes, c'est :
  - 13 liaisons régulières dont 2 en France et 11 en Europe avec Volotea, Easy Jet et Ryan Air
  - plus de 80 liaisons charter dans 24 pays différents
  - et 600 000 passagers,
- Pau, c'est :
  - 5 liaisons régulières en France uniquement
  - 4 vols charter
  - et 400 000 passagers espérés dont une partie notable est motivée par l'attractivité touristique de notre département.

Contrairement à ce que la presse nationale prétend, les difficultés de l'aéroport de Pau ne viennent pas de l'aéroport de Tarbes Lourdes Pyrénées. Elles viennent de la structure de son trafic qui est essentiellement un trafic d'affaire.

Or, ce dernier est en crise depuis que le COVID a généré de nouvelles pratiques de travail dans les entreprises avec davantage de visioconférences et moins de déplacements.

A l'inverse, la structure de notre trafic à l'aéroport de Tarbes Lourdes Pyrénées est beaucoup plus touristique. Et si le trafic touristique a été perturbé par le COVID, force est de constater qu'il reprend aujourd'hui de la vigueur.

Sur le secteur du tourisme, l'aéroport de Pau est pris en étau entre deux aéroports, Lourdes et Biarritz, qui peuvent se vanter d'avoir une attractivité plus forte

- à la fois au niveau de leur offre touristique (avec la côte Basque, Lourdes et les grands sites pyrénéens)
- et au niveau de leur offre de transports aériens (avec notamment des low-cost vers de nombreuses destinations européennes).

L'ensemble de ces sujets nous donne quelques raisons de nous réjouir, il faut s'en satisfaire avant qu'elles ne disparaissent. Car dans un contexte mouvementé et instable, les bonnes nouvelles sont parfois précaires.

Il faut donc rester extrêmement vigilants, et notamment au regard des annonces de Bercy et Matignon, à l'issue des Assises des Finances Publiques. Ils ont affiché l'objectif de réaliser 10 milliards d'euros d'économies d'ici 2027.

Rien n'est dit sur la méthode. Espérons simplement qu'on ne revienne pas à la politique du coup de rabet qui consiste à réduire aveuglément et injustement les ressources des collectivités locales.

Enfin, pour clôturer mon propos, je voudrais revenir sur l'anniversaire d'un funeste événement, celui des crues de 2013.

Il y a 10 ans déjà, notre département était frappé par des crues d'une exceptionnelle violence qui ont emporté deux vies et dévasté une partie de notre territoire.

Si j'évoque cet événement aujourd'hui, ce n'est pas pour rappeler la stupeur que nous avons partagée au matin du 19 juin, en évaluant les dégâts.

Mais c'est avant tout pour nous rappeler notre incroyable capacité, dans les Hautes-Pyrénées, à nous relever des épreuves les plus éprouvantes.

Je vous remercie pour votre attention et vous propose de passer immédiatement à l'examen des dossiers.

**Michel PÉLIEU,**  
**Président du Département des Hautes-Pyrénées**